**Un logo ou le nouveau cheval de Troie à Fribourg**

Le français est la seule langue officielle de la commune de Fribourg, chef-lieu du district francophone de la Sarine. Son exécutif n’a aucune légitimité pour s’affranchir de ce statut en prenant pour prétexte la création d’une nouvelle identité visuelle. Le logo d’une commune doit en effet refléter son statut linguistique officiel.

En 2013, les chantres du bilinguisme ont tenté sans succès le même procédé. En 2021, au grand dam de la Ville de Fribourg, le bilinguisme institutionnel prévu pour le Grand Fribourg regroupant 9 communes francophones a échoué. En 2025, le Conseil communal s’entête : il lance un nouveau cheval de Troie sous le couvert d’un concours pour se doter d’une nouvelle identité visuelle bilingue.

Cette manœuvre est habile mais elle bute toujours sur le statut officiel de la Ville. Celui-ci répond tant à une réalité linguistique qu’aux obligations constitutionnelles en la matière qui veulent que la langue traditionnellement parlée par la majorité de la population d’une commune soit la seule langue officielle des services publics. Avec une population germanophone (15%) en continuelle diminution, il n’est pas possible de reconnaître *de facto* une seconde langue officielle dans un logo trompeur sous le couvert d’un bilinguisme pragmatique.

Cela ne signifie pas que cette minorité historique soit prétéritée : elle bénéficie de larges droits qui n’existent dans aucune autre commune fribourgeoise. Il s’agit simplement d’admettre que la langue de 85% de la population soit l’unique langue officielle. La Loi cantonale sur les langues annoncée pour 2025 ne devrait rien y changer.

**Alexandre Papaux**

Ancien Juge cantonal,

Membre Comité CRPF, Fribourg